Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260908-BE_2026_0093-DE

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

BE_2026_0093

# Extrait du Registre des Délibérations du Bureau Exécutif du 8 septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le huit septembre à 16 h 00, au SKOPE, 4 rue Louis de Broglie à Lannion, le Bureau Exécutif s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 2 septembre 2026.

Nombre de membres en exercice : 23
Présents ce jour : 21 Procuration(s) : 0

Étaient présents :
M. ARHANT Guirec , Mme BOIRON Bénédicte , Mme CADIOU Gaby , M. COCADIN Romuald , Mme DRONIOU Marie-Louise , M. EGAULT Gervais , M. GUELOU Hervé , M. HUONNIC Pierre , M. JEFFROY Christian , M. KERGOAT Yann , Mme KERLEN Frédérique , M. LE BEVER Gildas , M. LE CREURER Éric , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LEON Erven , M. LIRZIN Yvon , M. PENVEN Eddy , M. PHILIPPE Joël , M. ROBERT Éric , M. SEUREAU Cédric , M. THEBAULT Christophe

Etaient absentes excusées :
Mme AURIAC Cécile, Mme BERTINOTTI Dominique

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Bureau. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## Analyses de per- et polyfluoroalkylées (PFAS) sur les eaux résiduaires et les boues de stations d'épuration – Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Exposé des motifs

Le Ministère de la Transition Ecologique, par arrêté en date du 3 septembre 2025, impose une campagne d'analyse des per- et polyfluoroalkylées (PFAS) des eaux en entrée et sortie de stations d'épuration supérieures à 10 000 équivalents habitants (EH), sur l'année 2026.

De plus, la circulaire du 27 avril 2026 impose la recherche des PFAS sur les boues évacuées des stations d'épuration.

Lannion-Trégor Communauté possède quatre stations d'épuration répondant à ce critère : Perros-Guirec / Lannion / Trébeurden / Trégastel.

Il y aura trois séries d'analyses à faire en entrée et en sortie de chacune. Les analyses seront réalisées le même jour et les séries doivent être espacées d'au moins un mois. Une des trois séries doit être réalisée pendant une période de forte activité.

Le coût de l'opération est estimé à 27 587,19 € HT.

Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260908-BE_2026_0093-DE

Pour cette opération, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pourra apporter son concours financier.

**VU** La délibération n°CC_2026_0075 du Conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 9 avril 2026, donnant délégation d'attributions au Bureau exécutif ;

**Après en avoir délibéré, LE BUREAU EXECUTIF à L'UNANIMITÉ**

**DECIDE DE :**

**AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter la participation financière de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne au taux maximum, et à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

**Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération,**
**transmise au contrôle de légalité par télétransmission le :** 14 SEP. 2026
**Publiée et mise en ligne sur le site internet de LTC le :**
**Notifiée le :** 14 SEP. 2026

**Le Président,**
**Gervais EGAULT**

**Le Président,**
**Gervais EGAULT**

***La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.***